

# CONSEIL MUNICIPAL

## Du 20 novembre 2025

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX, adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Guermia APHAYAVONG, Madame Siham TOUAZI et Madame Christine CATARINO conseillères déléguées,

Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jérémy CAYZAC, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Madame Célia CHIAKH, Monsieur Pierre KIANI, Madame Michèle ZIDDA, Madame Françoise CORDIER, Madame Fabienne BATTAGLIOLA, Madame Marina HARPON, Monsieur Brice ERRANDONEA, conseillers.

**Étaient absents, ayant donné pouvoir :**

Madame Najad LAICH	<i>Pouvoir à</i>	Madame Christelle SAINT-JUST-CAPALITA
Monsieur Yaël RADOLANIRINA	<i>Pouvoir à</i>	Madame Audrey NAKACHE
Monsieur Jonathan LEON	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Hervé FLORCZAK
Madame Olga DURAN	<i>Pouvoir à</i>	Madame Christine CATARINO
Madame Laurence JOUSSEAUME	<i>Pouvoir à</i>	Madame Fabienne BATTAGLIOLA
Madame Nathalie VAUTIER	<i>Pouvoir à</i>	Madame Françoise CORDIER
Madame Florence FOURNIER	<i>Pouvoir à</i>	Madame Marina HARPON

**Était absent :** - Monsieur Thibault LEROUX, Monsieur Bruno RODRIGUES

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Nombre de conseillers municipaux absents : 2

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 7

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 31

**Secrétaire de séance :** Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA

**Date de convocation :** 14 novembre 2025 \_ envoi complet du dossier

**OBJET : Décision modificative du budget n°2**

**DÉLIBÉRATION N° 3 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/11/2025**

**VU** la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération n° 7 du Conseil Municipal du 27 mars 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 de la commune,  
**VU** la délibération n°4 du Conseil Municipal du 26 Juin 2025 approuvant la décision modificative n°1 de la commune,  
**VU** l'avis de la commission « Ressources et Cadre de vie » en date du 12 novembre 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à certains ajustements budgétaires visant à prendre en compte des modifications comptables et effectuer des écritures comptables de correction,

Sur le rapport de Monsieur Hamid BACHIR,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 au budget communal 2025. La décision modificative n°2 s'équilibre à hauteur de 0 € en section de fonctionnement et + 0 € en section d'investissement. La décomposition par nature se présente comme suit :

Section de fonctionnement- Dépenses

Chapitre	Montant
<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Section de fonctionnement- Recettes

Chapitre	Montant
<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Section d'Investissement- Dépenses

Chapitre	Montant
<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	
<i>21351 – Installations agencement</i>	- 3 500 €
<i>bâtiments publics</i>	- 3500 €
<u>26-Participations et créances</u>	3 500 €
<u>rattachées à des participations</u>	3 500 €
<i>261- Titres de participation</i>	
<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Section d'Investissement- Recettes

Chapitre	Montant
<b>Total</b>	<b>0 €</b>

Publiée le 26 novembre 2025

Fait et délibéré le 20 novembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication